

Club du Développement durable - Séance du 29 mai 2012
Santé et environnement de l'air... Connaitre, partager et agir pour la sécurité sanitaire.
Intervention Olivier BAL:
Prise en compte de la qualité de l'air dans les marchés de mobilier à la ville de Lyon

Marché 1 : FOURNITURE DE PEINTURES, PRODUITS ET ACCESSOIRES ASSOCIES

3 lots :

Lot 1 : peinture et accessoires standard :

- 80 K€par an
- Utilisateurs : DBTB ; GUP ; DEP ; Musées ; BM
- Conformes à la législation en matière de taux de COV

CCTP : « Les produits proposés devront générer le moins de nuisance possible pour l'environnement, elles devront impérativement répondre aux nouvelles normes et réglementation en vigueur et notamment satisfaire aux dispositions de la Directive Européenne 2004/42/CE (COV – 2007/2010) relative à la réduction des émissions de composés organiques volatiles dus à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouches de véhicules. »

Lot 2 : Fourniture de peinture à caractère écologique

- 25K€par an
- Utilisateurs : Musée d'Art Contemporain ; Espaces Verts
- Titulaire : Pia Gazil

CCTP : « Les peintures à caractère écologique doivent se distinguer surtout par leurs composants naturels : peintures issues de matières premières naturelles et renouvelables respectant le bien être de l'homme et de l'environnement.

Les peintures ne devront pas contenir de solvant, de co-solvant. Les eaux usées issues du lavage des matériels d'utilisation sont bio dégradables. **Attention le produit au global devra contenir au maximum ≤ 1 g/l COV.** (Indication dans la fiche technique du produit).

MJO :

Valeur technique 35%. 4 questions, dont une portant sur l'accompagnement au changement : « Que proposez-vous pour la mise en place des nouveaux produits (remplacement des produits Glycéro)? Activité de conseil / mise en place des produits (conditions d'intervention et réalisation d'audit, formalisations et éditions de protocoles d'utilisation avec outillage adéquat, formations utilisateurs) ? »

Lot 3 : Fourniture de peintures pour traçage de terrains engazonnés

- 10K€par an
- Espaces Verts

CCTP : « Les produits proposés devront générer le moins de nuisance possible pour l'environnement, elles devront impérativement répondre aux nouvelles normes et réglementation en vigueur et notamment satisfaire aux dispositions de la Directive Européenne 2004/42/CE (COV – 2007/2010) relative à la réduction des émissions de composés organiques volatiles dus à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouches de véhicules ; Bénéficiaire de la norme AFNOR NFT 36005 Famille 1 classe 7 ou équivalent »

Marché 2 : Fourniture de mobilier scolaire et prestations associées pour les classes et restaurants des écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Lyon.
 Lot 1 : Fourniture de mobilier pédagogique scolaire et prestations associées

→ Utilisateur : Direction de l'Éducation

→ Titulaire : SIMIRE

Enjeux : limiter les émissions de COV émanant des colles utilisées pour agglomérer les plateaux (formaldéhydes), et les peintures des piétements : passage à la peinture époxy : sans plomb ni COV.

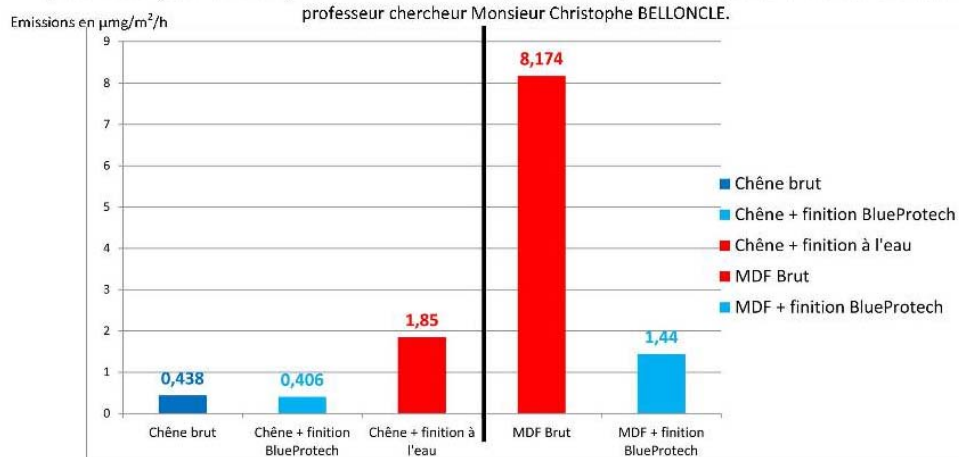
Documentation :



« Influence du type de finition sur les émissions de formaldéhyde »



Une étude de comparaison des émissions de formaldéhyde pour différentes finitions sur le parquet en chêne massif et le panneau MDF (dont la finition poudre sur bois BlueProtech) a été réalisée par l'Ecole Supérieure du Bois sous la tutelle du professeur chercheur Monsieur Christophe BELLONCLE.



On remarque que **la finition BlueProtech a un bon facteur de réduction** des émissions de formaldéhydes

Les émissions de formaldéhyde du parquet et du panneau en MDF revêtu de la finition BlueProtech sont inférieures à celles du produit brut

MJO : critère performance en matière de protection de l'environnement : processus de fabrication.

- Le candidat a mis en œuvre des mesures destinées à réduire les émissions de Composants Organiques Volatiles :

OUI NON

Si oui, lesquelles :

AIR : Pour s'assurer du respect de la réglementation concernant les rejets dans l'air, l'APAVE effectue dans le cadre d'un contrat annuel des mesures de tous nos rejets.

Depuis 4 ans, SIMIRE s'est engagée dans une démarche de modernisation de ces processus afin de supprimer les plus polluants, dont les COV (exemples de réalisations : suppression du dégraissage du tube, remplacement de la colle urée formol par de la colle vinylique,...)

Les peintures époxy pour le tube ne nécessitent pas non plus l'utilisation de solvants donc n'émettent pas de COV

Le Vernis PU a été remplacé en 2009 par un vernis poudre en rejetant aucun COV dans l'atmosphère en offrant des caractéristiques mécaniques multipliées par 3

Ainsi, l'Indice de Risque IR COV de SIMIRE est 4 fois inférieur au seuil autorisé.

Simire est lauréate du Prix Environnement Entreprise 2010 décerné par le ministère du développement durable et l'ADEME pour son vernis Blueprotech

EAU : De plus, toutes les eaux de process sont collectées et récupérées dans le cadre du contrat de traitement des déchets avec Véolia pour recyclage. Aucune eau de process n'est rejetée dans le milieu naturel, ni dans le réseau des eaux usées de la ville de Macon

Enfin, SIMIRE surveille ces principaux fournisseurs afin qu'ils respectent eux-même leurs obligations réglementaires en matière de rejets